

BAC BRUN

Important : Le bac brun doit toujours être à l'endroit indiqué au début de la saison. Utiliser toujours des gants de travail pour ouvrir/fermer le couvert du bac brun. De plus, il est **obligatoire** pour chaque membre du jardin communautaire de s'occuper d'apporter les bacs bruns le mardi soir **et** le retourner au jardin le jeudi matin. Le numéro de votre parcelle correspond à la personne qui doit s'occuper du bac brun. Chaque membre doit s'assurer de trouver un substitut.

CALENDRIER DES COLLECTES 2024

***Nouveau :** Inspection du désherbage du contour de vos parcelles le 15^e jour de chaque mois. * Page 3 *

Mois / jours	Numéro de parcelle
Mai	Aller / Retour
8	1
29	2
Juin	
8	3
12	4
19	5
26	6
Juillet	
10	7
17	8
24	9
31	10
Août	
7	11
14	12
21	13
28	
Septembre	
11	14
18	15
25	16
Octobre	
2	1
30	2

***Si une parcelle est libre, ce sera la municipalité qui va s'occupe du bac brun ce jour-là.**